

**Votre testament peut
sauver des vies
et faire perdurer vos valeurs**



**GUIDE DES SUCCESSIONS
ET DONATIONS**

**MEDECINS
SANS FRONTIERES**



© Anna Surinyach/MSF

Votre héritage peut faire la différence

Et si votre solidarité perdurait lorsque vous ne serez plus là ? C'est possible grâce à un testament ou à une donation. Vous pouvez ainsi décider de ce que vous léguerez, de sa valeur et de vos bénéficiaires.

Médecins Sans Frontières peut vous accompagner dans cette démarche, afin que votre générosité continue à faire la différence.

- 3 Avant-propos
- 4 Médecins Sans Frontières en chiffres
- 6 Aidez-nous à fournir des soins médicaux là où ils sont les plus nécessaires
- 9 Pourquoi rédiger un testament
- 10 Trois bonnes raisons d'inclure Médecins Sans Frontières dans votre testament
- 13 Votre argent est utilisé à bon escient
- 14 Un aperçu de nos projets
- 20 Votre héritage, une différence concrète
- 22 Pourquoi ils ont inclus Médecins Sans Frontières dans leur testament
- 24 Rédiger votre testament en 5 étapes
- 26 Inclure Médecins Sans Frontières dans votre testament
- 30 Soutenir Médecins Sans Frontières par une donation, une assurance-vie ou un don
- 32 Aspects fiscaux
- 36 Taux des droits de succession
- 40 Questions fréquemment posées
- 42 Et maintenant ?

Envie d'en savoir plus sur Médecins Sans Frontières ?

Scannez le code QR et regardez la vidéo en bas de la page web.
www.msf.be/legs



Parce que les soins médicaux sont indispensables, dans le monde entier



Dans des hôpitaux improvisés, des centres médicaux isolés ou au cœur de zones de conflit, les collaborateurs de Médecins Sans Frontières soignent les femmes, les hommes et les enfants dans le besoin. Jour après jour.

Notre mission est vitale. Nous fournissons des soins médicaux aux personnes en détresse, à travers le monde, dans le respect de la dignité humaine.

Et vous pouvez nous y aider. En incluant Médecins Sans Frontières dans votre testament, vous faites perdurer votre solidarité. **Grâce à votre héritage, nous sommes en mesure d'intervenir rapidement dès que cela est nécessaire** : en cas de crises majeures, d'épidémies, ou dans les régions où l'aide médicale est urgente. Nous formons également le personnel à travers notre Académie MSF pour les Soins de Santé, contribuons à des projets sanitaires et consolidons le suivi médical afin de pérenniser les soins.

Une survivante de violences sexuelles à Haïti raconte : **« Grâce à Médecins Sans Frontières, j'ai retrouvé la force de croire que ma vie comptait. »** En Belgique, de nombreuses personnes choisissent d'ajouter une association caritative dans leur testament. Elles ne veulent pas simplement laisser un héritage : elles souhaitent lui donner du sens et transmettre des valeurs. C'est ce qu'a fait Luc en incluant Médecins Sans Frontières dans son testament : **« C'est rassurant de savoir que je pourrai continuer à faire la différence même lorsque je ne serai plus là. »**

Vous vous reconnaissez dans ces quelques mots ? Votre testament peut nous donner les moyens financiers d'intervenir, de former, d'accompagner, mais surtout, de continuer à soigner. **Vous contribuez ainsi à rendre les soins médicaux accessibles à travers le monde. Aujourd'hui, comme demain.**



Kristel Eerdeken

Directrice adjointe de Médecins Sans Frontières

Légende de la photo de couverture

Le petit Shofi Mohammad, âgé de 4 ans, est soigné pour plusieurs abcès au service des urgences de Médecins Sans Frontières, tandis que son père le réconforte (Kutupalong, Bangladesh).

Médecins Sans Frontières en chiffres*



Le saviez-vous ?

Médecins Sans Frontières a reçu le prix Nobel de la paix en 1999.



Présence internationale

+70 pays
+900 projets



Santé mentale

506 300 consultations individuelles
73 800 victimes de violences sexuelles soutenues



Vaccinations

1 318 100 vaccinations contre la rougeole
235 000 vaccinations contre le choléra
4 607 000 vaccinations de routine



Traitement des maladies

3 877 100 traitements du paludisme
20 700 personnes atteintes d'un VIH avancé prises en charge



Santé maternelle et infantile

368 900 accouchements accompagnés (et césariennes)
584 700 enfants souffrant de malnutrition pris en charge dans nos programmes



Consultations et hospitalisations

16 493 900 consultations sans hospitalisation
1 665 200 hospitalisations
2 473 700 hospitalisations via les urgences
134 000 interventions chirurgicales avec anesthésie



Aidez-nous à fournir des soins médicaux là où ils sont les plus nécessaires

Grâce à notre aide d'urgence et à nos interventions à long terme, des millions de personnes peuvent accéder aux **soins médicaux auxquels tout le monde a droit**. Nous traitons, vaccinons, opérons, fournissons de l'eau, des hébergements et de la nourriture, en plus de construire des infrastructures sanitaires. **Et tout cela est possible grâce à votre aide.**

Conflits et violence :

traitement des blessés, soutien psychologique, soins après violences sexuelles, accompagnement des accouchements, opérations chirurgicales...

Épidémies et pandémies :

campagnes de vaccination (p. ex. contre la rougeole), endiguement et traitement des maladies infectieuses (p. ex. Ebola, choléra, rougeole ou méningite), distribution d'équipements de protection.

Personnes réfugiées :

fourniture d'hébergements, d'eau et de nourriture, mise en place de sites d'urgence pour assurer un accès rapide aux soins

médicaux (y compris le traitement en urgence des traumatismes et des infections), garantie des soins de santé de base (consultations, traitement des plaies, traitement de la malnutrition, des infections des voies respiratoires, de la diarrhée, du paludisme...).

Accessibilité des soins de santé :

rénovation et agrandissement d'hôpitaux (p. ex. salles d'opération, salles d'accouchement) remise en place du contrôle des infections, réalisation de campagnes sanitaires publiques (p. ex. vaccinations en masse, logistique et planification incluses).

En cas de violations des droits humains :

MSF témoigne de ce qu'elle observe et en informe la communauté internationale.

Catastrophes naturelles :

mise en place d'hôpitaux de campagne temporaires, opérations chirurgicales, fourniture d'hébergements temporaires, distribution de comprimés d'assainissement de l'eau et de kits d'urgence, prise en charge des traumatismes...



Le saviez-vous ?

Médecins Sans Frontières a créé une Académie de santé. Elle forme des soignants locaux pour renforcer durablement la qualité des soins dans les pays où nous travaillons.

“ **Mon grand rêve était de devenir une bonne infirmière. Je suis très fière d'avoir réussi ma formation à l'Académie MSF.** ”

Gbassa Josphine Jinnah

Infirmière originaire de Sierra Leone

Infirmiers, aides-soignants, agents de santé et sages-femmes lors de la remise des diplômes de l'Académie MSF à Kenema, Sierra Leone.



“ J’ai envie de léguer quelque chose à mes neveux et nièces. Mais je veux continuer à faire la différence lorsque je ne serai plus là. Quand on voit ce qui va à l’État...”

Les juristes de Médecins Sans Frontières m’ont très bien accueilli et accompagné. Voir mon testament finalisé a été un vrai soulagement. Tout est écrit noir sur blanc, cela évitera toute discussion plus tard.

Luc Maes

Le petit Lusiagni, âgé de sept mois, du Venezuela, lors d’un dépistage de malnutrition par Médecins Sans Frontières.

Pourquoi rédiger un testament

1. Tranquillité d’esprit

Rédiger un testament vous apporte de la sérénité. **Vous déterminez ce qu’il adviendra de votre patrimoine** afin que vos volontés soient respectées. Un testament est toujours modifiable et vous gardez toujours le contrôle dessus.

2. Votre choix

Si vous ne prenez aucune disposition, la loi déterminera qui héritera de votre patrimoine selon des règles fixes : d’abord votre conjoint(e) (ou époux/-se), vos enfants et vos petits-enfants. Si vous n’en avez pas, on se tournera vers vos parents, vos frères et sœurs. Viennent ensuite vos (arrière-)grands-parents, tantes, oncles, nièces et neveux. Si vous n’avez pas d’héritiers légaux, votre succession reviendra à l’État.

3. Planification successorale

Un testament vous permet de déterminer en partie ce que vous léguerez à qui et de veiller à ce que **vos héritiers paient moins de droits de succession** sur votre héritage.

“ Chaque legs est une marque de confiance. Notre rôle, en tant que juristes, est de préserver cette confiance grâce à notre expertise juridique et à un accompagnement rigoureux, du début à la fin.

Valérie Goffin et Cathy Masset
Juristes chez Médecins Sans Frontières

Trois bonnes raisons d'inclure Médecins Sans Frontières dans votre testament

En incluant Médecins Sans Frontières dans votre testament, vous faites perdurer votre solidarité. **Vous aidez nos collègues à sauver des vies et à fournir des soins là où ils sont les plus nécessaires.** Qu'il soit grand ou petit, votre héritage fait la différence.

1. Vous donnez à chacun le droit aux soins médicaux

Depuis plus de 50 ans, nous fournissons une aide médicale et humanitaire aux personnes dont la vie et la santé sont en danger. Nous sommes souvent les premiers à intervenir dans les régions où les besoins sont les plus pressants, et nous y restons aussi longtemps que nécessaire et possible. Nous donnons toujours le meilleur de nous-mêmes.

2. Vous soutenez une association indépendante, apolitique et neutre

Médecins Sans Frontières est une association médicale et humanitaire internationale et indépendante. Notre expertise, notre engagement, notre vigilance et notre excellente préparation nous permettent de sauver des vies. De nature indépendante, apolitique et neutre, notre association est en mesure de venir en aide aux personnes du monde entier.

3. Vous contribuez à notre pérennité

Sans la confiance accordée par plus de **7,3 millions de donateurs à travers le monde et environ 219 000 personnes en Belgique**, nos équipes médicales ne pourraient pas exister et des millions de personnes n'auraient pas accès aux soins.



Le saviez-vous ?

Un tiers de nos ressources provient de legs. Nous ne pourrions pas continuer à fournir des soins vitaux sans le soutien des donateurs particuliers.

Suite à une attaque des troupes israéliennes, l'équipe médicale de MSF soigne les blessés à l'hôpital de Jénine, en Palestine.



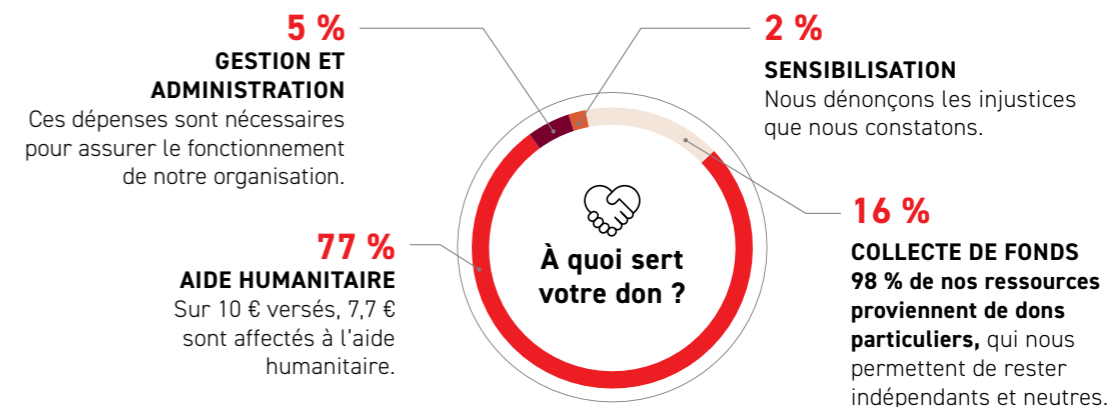
© Faris Al-Jawad/MSF

Mary, psychologue, et Kumbulani, assistant social de MSF échangent à l'hôpital Queen Elizabeth de Blantyre, au Malawi. MSF y mène un programme de prévention du cancer du col de l'utérus.

Votre argent est utilisé à bon escient

1. Projets

Votre soutien finance autant que possible nos projets. Nous limitons au minimum les coûts qui ne sont pas directement liés à nos activités opérationnelles. **Parce que nous mettons un point d'honneur à être transparents, vous trouverez notre rapport financier sur notre site web www.msf-azg.be**



2. Fonds d'urgence

Votre legs* est versé dans notre fonds d'urgence. Nous établissons un budget pour chaque intervention, en fonction des besoins, afin de garder un équilibre : **nous continuons ainsi à apporter notre aide dans les situations moins médiatisées.** Nous ne privilégions jamais une victime par rapport à une autre. Vous préférez soutenir un projet spécifique ? Contactez-nous. Nous examinerons avec vous les différentes possibilités.

**Un legs est la partie spécifique de votre patrimoine que vous souhaitez nous léguer.*

3. Contrôles

Afin de gérer au mieux votre don, nous réalisons des rapports réguliers, des analyses budgétaires et de coûts, ainsi que des contrôles internes. Nos états financiers statutaires et consolidés sont contrôlés par les cabinets d'audit DGST et Ernst & Young.

Un aperçu de nos projets

SOUDAN

Apporter des soins dans un système de santé fragilisé

En raison des violents affrontements entre l'armée soudanaise et des groupes armés, de nombreux hôpitaux ont été endommagés ou pillés dans une grande partie du pays. Les infrastructures de base sont quasi inexistantes. Grâce au soutien de donateurs, notamment par le biais de legs, Médecins Sans Frontières est en mesure de fournir des soins médicaux vitaux.

1 061 200 consultations en polyclinique
205 800 hospitalisations d'urgence

Chiffres de 2024

“ Les personnes qui ont fui parviennent souvent jusqu'à nous dans un état critique. Elles ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence : soins médicaux, nourriture, soutien psychologique, hébergement et eau.

Dr. Livia Tampellini

Directrice adjointe des opérations d'urgence de MSF au Soudan

Médecins Sans Frontières assure notamment :

- **Soins d'urgence en situation de conflit** : traitement des victimes de guerre et assistance médicale aux populations déplacées.
- **Soins de base vitaux** : prise en charge de la malnutrition, vaccinations et soins mère-enfant.
- **Chirurgie et soins traumatiques** : opérations vitales et traitement des blessures.



© Frédéric Seguin/MSF

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'aide dans un contexte de violence persistante

Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont ravagées par des conflits armés et des épidémies fréquentes. La population fuit et les hôpitaux sont régulièrement menacés, voir attaqués. En République Démocratique du Congo, Médecins Sans Frontières mène à bien l'un de ses plus grands programmes au monde.

2 285 100 consultations en polyclinique

843 300 vaccinations en réponse à une épidémie de rougeole

Chiffres de 2024

“ MSF s'engage à apporter son soutien sur tous les fronts. Mais la guerre a ses règles. Nous appelons les groupes armés à respecter le droit humanitaire international, à ne pas prendre pour cible les civils et les établissements de santé et à garantir un passage sûr aux secours.

Emmanuel Lampaert

Représentant de MSF en République Démocratique du Congo

Médecins Sans Frontières intervient notamment dans les domaines suivants :

- **Conflits et déplacements de population** : interventions d'urgence, accueil et soins aux blessés.
- **VIH/sida** : soutien aux programmes locaux, accès aux tests, traitement et sensibilisation.
- **Paludisme** : traitement des patients, intégration des soins dans les projets et interventions d'urgence.
- **Épidémies** : déploiement rapide d'équipes mobiles, campagnes de vaccination et soutien aux autorités locales.
- **Santé des femmes** : soins médicaux et psychologiques aux victimes de violences sexuelles, planification familiale et traitement des IST.
- **Malnutrition** : traitement et réponse aux besoins des personnes réfugiées et aux problèmes agricoles.

UKRAINE

Les soins en temps de guerre

L'Ukraine fait face à l'une des crises humanitaires les plus sévères qu'ait connues l'Europe ces dernières années. Les hôpitaux et les infrastructures civiles ont été endommagés, des millions de personnes ont fui et l'accès aux soins est extrêmement difficile sur la ligne de front.

75 400 consultations en polyclinique

12 500 consultations avec un psychologue

Chiffres de 2024

“ **J'ai tout abandonné. C'était un véritable cauchemar. La nuit, nous sursautons à chaque explosion. Tout a fermé : le marché, les magasins, les pharmacies... C'était très angoissant.** ”

Raisa Epshtein

Originaire de Myrnohrad, 83 ans

Médecins Sans Frontières intervient notamment dans les domaines suivants :

- **Évacuations médicales** de patients proches de la ligne de front.
- **Soutien aux hôpitaux** par la fourniture de matériel et la formation.
- **Cliniques mobiles** dans les villages difficiles d'accès.
- **Soins de santé mentale et physiothérapie** dans un centre médical pour les personnes souffrant de stress post-traumatique lié à la guerre.



GAZA

Les soins sous les bombardements

La population de Gaza vit dans des conditions extrêmement difficiles : infrastructures détruites, hôpitaux endommagés, déplacements forcés et accès limité aux soins, à l'eau et à la nourriture. Médecins Sans Frontières s'adapte en permanence à une situation qui évolue rapidement.

1 247 600 consultations en polyclinique

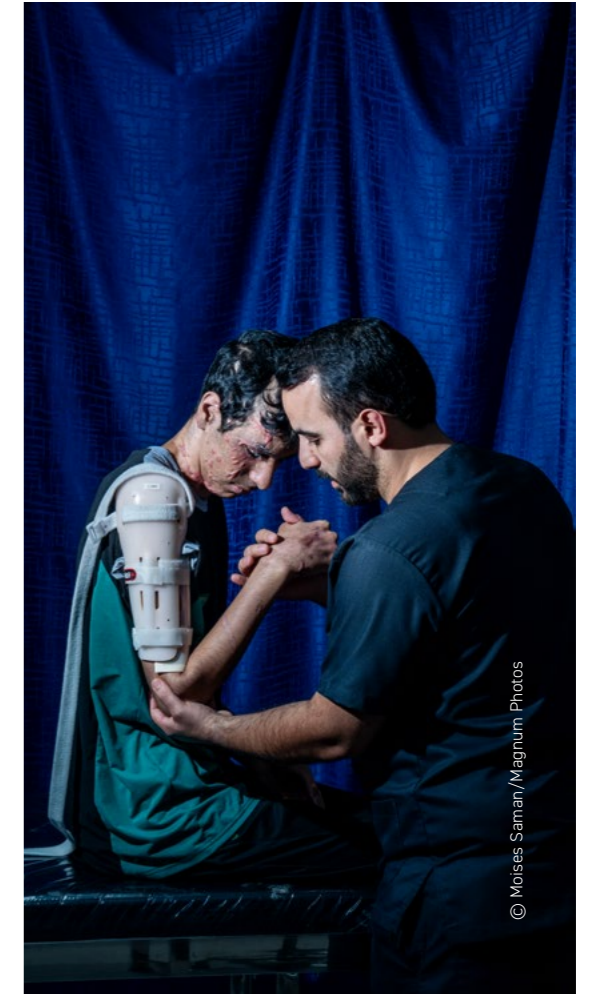
390 200 consultations d'urgence

Chiffres du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2025

“ **En étant à leurs côtés, en les aidant malgré les risques, nous montrons clairement aux personnes à Gaza que nous ne les laissons pas seules.** ”

Caroline Willemen

Coordinatrice d'urgence de MSF à Gaza



© Moises Saman/Magnum Photos

Médecins Sans Frontières intervient notamment dans les domaines suivants :

- **Soins vitaux et chirurgicaux**
- **Cliniques mobiles** offrant consultations et suivi.
- **Soutien aux hôpitaux** par la fourniture de matériel et la formation des équipes soignantes.
- **Eau et assainissement**
- **Aide alimentaire** en cas de malnutrition.

HAÏTI

Les hôpitaux dans une ville en proie à la violence

À Port-au-Prince, capitale de Haïti, les violences sexuelles et liées au genre sont légion : les bandes armées s'introduisent dans les maisons, violent les habitants et les forcent à fuir. Nous offrons des soins médicaux, des médicaments et un accompagnement psychologique gratuits à toute heure de la journée et de la nuit.

9 750 interventions chirurgicales

4 660 survivantes de violences sexuelles pris en charge

Chiffres de 2024

“ J’ai consulté une psychologue qui m’a redonné courage. Elle m’a expliqué que les médecins feraient tout leur possible pour m’aider. ”

Une survivante de violences sexuelles de Port-au-Prince, à Haïti



Vue du quartier Delmas 18 à Port-au-Prince après des combats entre des groupes armés et les forces de police.

Votre héritage, une différence concrète

Un legs vous permet de faire la différence très concrètement. Voici quelques exemples de ce que votre legs peut accomplir.



Malnutrition : 65 000 €

- **Aliments thérapeutiques** pour guérir **1 500 enfants souffrant de malnutrition sévère**
- Notamment au Soudan, au Nigeria, en Éthiopie et en Palestine (Gaza)



Eau potable : 250 000 €

- **Eau potable pour 50 000 personnes** en situation d'urgence pendant 6 semaines
- Grâce à 298 kits d'assainissement de l'eau et de chlore
- Dans des régions confrontées à des périodes de sécheresse et d'inondations, telles que l'Éthiopie, le Soudan du Sud, le Mali, le Zimbabwe et le Mozambique



Choléra : 95 000 €

- Solutions de réhydratation intraveineuses essentielles à la survie de **5 000 patients atteints de choléra grave**
- Dans les régions où la maladie est encore présente : Soudan, Yémen, Afghanistan et République démocratique du Congo



Soins postnatals : 107 000 €

- Matériel nécessaire pour **300 accouchements et 30 bébés en néonatalogie**, tels que des tables d'accouchement, tables d'examen, brancards et appareils de maintien au chaud
- Accouchements sécurisés et soins adaptés pour **des centaines de mères et de nouveau-nés**
- Dans des pays comme l'Afghanistan, Haïti, le Bénin et le Soudan du Sud



Académie MSF pour les Soins de Santé : 44 000 €

- **Formation complète de 10 étudiants en soins infirmiers et obstétriques** pendant un an
- Compétences pour apporter des soins de qualité aux patients dans des contextes humanitaires complexes
- Dans les pays comme la Sierra Leone, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, le Mali, le Yémen, le Burkina Faso



Suite au séisme de 2021 à Haïti, MSF assure des séances de physiothérapie pour les blessés.

Pourquoi ils ont inclus Médecins Sans Frontières dans leur testament



Partager, comme je l'ai appris à la maison

Leen De Busscher raconte : « Médecins Sans Frontières est la seule à rester quand toutes les autres associations s'en vont. Cela me touche profondément. En plus, c'est une association neutre. Elle ne reçoit pas de subsides et n'a aucune influence politique. C'est très important à mes yeux. Cela la démarque des autres associations.

En 2014, je suis partie à Compostelle pour Médecins Sans Frontières. C'est également à ce moment-là que j'ai rédigé mon testament.

Lorsque l'on possède quelque chose, il est important de le partager avec ceux qui ont moins. C'est ce qu'on m'a appris à la maison. On aidait toujours ceux qui étaient dans le besoin. Cela m'a inspirée à continuer de faire de même. Même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, c'est mieux que rien. »

Par sens de la justice

Anne Laudus : « Lorsque ma tante a vendu son appartement pour aller vivre en maison de repos, elle a souhaité décider elle-même de ce qu'il adviendrait de son argent. Elle n'avait ni enfants, ni conjoint, mais elle avait un sens aigu de la justice. 'Nous avons la belle vie', disait-elle. 'Il y a tellement de personnes qui ont besoin d'aide de toute urgence.'

Comme elle souhaitait soutenir une cause importante et de confiance, j'ai proposé Médecins Sans Frontières. L'idée lui a tout de suite plu, car il s'agit d'une organisation qui apporte des soins médicaux dans le monde entier là où ils sont les plus nécessaires. Avec son accord, nous avons fait appel à un notaire et avons rédigé ensemble un testament.

À partir de ce moment-là, elle s'est sentie en paix. Elle savait que c'était réglé, et que son choix serait respecté. C'était son argent, sa vie, sa décision. Je n'ai que du respect pour cela. Je ne me suis jamais sentie lésée. Au contraire, j'étais heureuse qu'elle fasse quelque chose qui lui corresponde.

Aujourd'hui, je suis surtout reconnaissante d'avoir pu l'aider dans cette démarche. Qu'une partie de ce qu'elle a construit continue d'avoir un sens pour les autres. »



La psychologue de MSF, Vika, console Antonina lors d'une séance de thérapie destinée aux femmes ayant perdu des proches à cause de la guerre en Ukraine.

Rédiger votre testament

en 5 étapes

Rédiger un testament est plus simple qu'on le pense.
Suivez ce guide pour vous lancer en toute sérénité.

1 Dressez un inventaire de vos possessions.

Biens mobiliers et immobiliers, objets de valeur, argent...

2 Quelle est la part disponible que vous pouvez léguer librement, et qui en bénéficiera ?

La plupart des gens ont des héritiers réservataires*, **mais vous pouvez toujours décider de léguer une part libre à un membre de votre famille, un ami ou une association caritative.**

**Les héritiers réservataires sont les enfants et le/la conjoint(e) survivant(e), qui bénéficient d'une part protégée par la loi.*

3 Choisissez le type de legs que vous souhaitez inclure dans votre testament.

Un legs est la partie spécifique de votre patrimoine que vous souhaitez léguer à un héritier ou à une association caritative. Il existe trois types de legs.

- **Le legs particulier :**
une certaine somme d'argent ou un bien spécifique, par exemple une maison, un appartement, un terrain, un bijou ou une œuvre d'art.
- **Le legs à titre universel :**
un pourcentage ou une certaine partie de vos biens mobiliers ou immobiliers.
- **Le legs universel :**
tous les biens de votre succession, à l'exception de ceux que vous souhaitez léguer par le biais d'un legs particulier ou d'un legs à titre universel.

4 Prenez rendez-vous avec nos juristes : c'est gratuit et confidentiel.

Vous envisagez d'intégrer Médecins Sans Frontières à votre testament ?
Nos juristes vous aideront gratuitement.

5 Contactez un notaire et faites enregistrer votre testament.

Pour éviter toute discussion concernant l'interprétation de votre testament, **nous vous conseillons de l'établir avec un notaire.** Même si vous le rédigez vous-même.

Dans le cas d'un testament olographe (rédigé de votre propre main), l'enregistrement au Registre central des testaments (RCT) est fortement recommandé. La démarche coûte 25 €. Le RCT ne conserve pas de copie et ne mentionne rien du contenu de votre testament, mais s'assure qu'il puisse être retrouvé. **La façon la plus sûre de conserver votre testament est de le déposer chez un notaire.** Ce service est payant.

N'hésitez pas à demander un devis aux notaires de votre région.



Inclure Médecins Sans Frontières dans votre testament

Deux exemples de texte

Le testament olographe doit être entièrement rédigé à la main, daté et signé par vous-même. Le testament notarié est rédigé par le notaire avec vous. Vous trouverez ci-dessous deux exemples de textes que vous pouvez utiliser.

Il est toutefois fortement recommandé de faire vérifier votre situation par un notaire. Vous pouvez également consulter nos juristes sans engagement.

Exemple de texte 1

Legs* particulier pour Médecins Sans Frontières

Je soussigné(e) (nom, prénom, numéro de registre national), domicilié(e) à (lieu de résidence), déclare par la présente rédiger mon testament comme suit :

Le cas échéant : Je révoque tous les testaments et autres dispositions de dernière volonté que j'ai pu faire antérieurement.

- *Je lègue tous mes biens à (nom, prénom, lieu de résidence) que je désigne comme mon légataire universel**.*
- *Dans l'éventualité où (nom) venait à décéder avant moi, je désigne (nom) comme légataire universel.*
- *Mon légataire universel sera chargé de délivrer les legs particuliers suivants : à Médecins Sans Frontières (numéro d'entreprise : BE 0421 446 093) :*
 - *La somme de euros,*
 - *ou une somme d'argent égale à% de ma succession,*
 - *ou les biens immobiliers suivants :*
 - *ou les biens meubles suivants :*

*Fait à (lieu), le (date)
Nom et Signature*

Exemple de texte 2

Legs universel pour Médecins Sans Frontières

*Je soussigné(e)
(nom, prénom, numéro de registre national),
domicilié(e) à (lieu de résidence), déclare par la présente
établir mon testament comme suit :*

*Le cas échéant : Je révoque tous les testaments et autres
dispositions de dernière volonté que j'ai pu faire antérieurement.*

*Je lègue tous mes biens meubles et immeubles à
Médecins Sans Frontières, numéro d'entreprise
BE 0421 446 093, que j'institue légataire universel.***

*Le cas échéant : En sa qualité de légataire universel**,
Médecins Sans Frontières sera chargée de délivrer les legs
particuliers suivants :*

*À (nom, prénom, lieu de résidence) une somme d'argent
égale à% de ma succession.*

*À (nom, prénom, lieu de résidence) une somme d'argent
égale à% de ma succession.*

*Fait à (lieu), le (date)
Nom et Signature*

**Legs / légataire : ce que vous léguiez / qui le reçoit.*

***Légataire universel : reçoit la (quasi-)totalité de la succession et remet les legs particuliers.*



Le mentor clinique Momoh et l'aide-infirmière Aminata examinent Ogar, âgé de 6 mois, au service des urgences de l'hôpital mère-enfant de MSF dans le district de Kenema, en Sierra Leone. Ogar présentait une forte fièvre et a été amené à l'hôpital par sa mère, Fatmata.

Soutenir Médecins Sans Frontières par une donation, une assurance-vie ou un don

Vous souhaitez nous soutenir autrement que via un legs ? Voici un aperçu des différentes options. Les démarches varient selon la façon dont vous souhaitez contribuer à notre mission. Nos juristes se feront un plaisir de vous aider, en **toute confidentialité**.

Donation

Il existe 2 types de donations :

- **Donation de la main à la main**

La donation de la main à la main est un transfert direct et informel d'un bien (mobilier), par exemple par le biais d'un don manuel ou d'un virement bancaire.

- **Donation par acte notarié (donation directe)**

Pour les biens mobiliers (argent, bijoux, titres...), vous avez le choix entre les deux types de donation, mais les biens immobiliers (maison, appartement, terrain...) ne peuvent être donnés que par l'intermédiaire d'un notaire.



Réduction d'impôt

Pour tout don ou donation à partir de 40 € par an, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 30 %.

Vous trouverez plus d'informations sur

www.msf-azg.be/fr/agir-avec-nous/faire-un-don

Assurance-vie

Vous pouvez désigner Médecins Sans Frontières comme (l'un des) bénéficiaire(s) de votre assurance-vie. Nous vous invitons à discuter en détail de cette possibilité avec votre assureur ou votre banquier.

Dons

- **Par un don unique**

Vous pouvez réaliser un don en effectuant un virement sur le compte de MSF : BE73 0000 0000 6060. Ou en ligne, via www.msf-azg.be.

- **Par un don mensuel**

Vous pouvez nous soutenir régulièrement en demandant à **votre banque** de verser **chaque mois le même montant** sur le compte de Médecins Sans Frontières.

- **Par « un don in memoriam »**

Au lieu de fleurs ou de couronnes lors de vos funérailles, **vous pouvez demander qu'un don soit fait à Médecins Sans Frontières en votre mémoire.**

L'impact de votre soutien

Nos patients constatent chaque jour l'importance du soutien de donateurs comme vous. La solidarité permet aux personnes dans le besoin d'améliorer considérablement leur vie.



© Hareth Mohammed/MSF

Somalie

« **Je ne pouvais pas le perdre lui aussi** »

« Mon épouse Fartun n'est pas décédée à l'hôpital, mais à la maison, pendant l'accouchement », dit-il d'une voix faible, la douleur encore clairement visible. Déterminé à honorer sa mémoire, Hassan a donné tout son amour à leur nouveau-né, Mohamed. Mais ce dernier est tombé gravement malade dix mois plus tard. Hassan savait qu'il perdrait

son enfant sans soins médicaux adéquats. Rassemblant ses dernières économies, il s'est lancé dans un long et périlleux voyage à travers une région pleine de dangers. **Un voisin lui avait parlé d'un hôpital de Médecins Sans Frontières où les enfants sont soignés gratuitement.**

À Baidoa, une ville du sud de la Somalie, Mohamed a immédiatement reçu l'aide dont il avait besoin : aliments thérapeutiques, hydratation, soins. Cette nuit-là, Hassan a dormi sans crainte pour la première fois depuis des mois. C'est alors qu'est apparu un signe d'espoir : Mohamed a esquissé un sourire.

Pour Hassan (28 ans), originaire de Somalie, la naissance de son fils a été un jour de joie et de tristesse.

Ukraine

De la peur à l'espoir : Yurii réapprend à marcher

« Pendant un mois, j'ai vécu dans la peur, et j'espérais que ma jambe pourrait être sauvée. Mais l'infection était trop grave. Au début, j'étais très inquiet, mais j'ai fini par accepter la situation. Médecins Sans Frontières m'a appris comment je pouvais m'entraîner à remarcher et m'a montré les différentes prothèses disponibles. C'est là que j'ai réalisé que je pourrais recommencer à marcher. »

Les psychologues et kinésithérapeutes de Médecins Sans Frontières ont aidé Yurii



© Yuliia Trofimova/MSF

dans sa rééducation. « Ils m'écoutent, me conseillent et m'apportent des livres intéressants. J'ai du pain sur la planche : j'ai même envie d'apprendre à conduire ! »

Yurii (53 ans), originaire d'Ukraine, s'est retrouvé à l'hôpital après avoir perdu sa jambe dans l'explosion d'une mine.

Aspects fiscaux

En donnant une partie de vos biens de votre vivant ou en les léguant à une association caritative, vous bénéficiez d'avantages fiscaux et contribuez à améliorer la vie de personnes dans le besoin.

Suppression de l'impôt sur les successions ou les donations pour les associations caritatives en Flandre

En Flandre, aucun impôt n'est dû sur les legs ou les donations aux associations caritatives. **Votre argent est intégralement reversé aux personnes dans le besoin.**

Dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, les droits de succession et de donation aux associations caritatives s'élèvent à 7 %.

Un legs en duo

Le legs en duo est particulièrement intéressant si vous n'avez pas d'héritier en ligne directe. Ainsi, vous pouvez transmettre à vos neveux, nièces ou amis un patrimoine plus conséquent tout en effectuant un legs en faveur d'une bonne cause comme celle de MSF.



Attention, les règles fiscales peuvent changer. **Consultez toujours votre notaire.**

3 conditions pour un legs en duo :

- Vous devez rédiger un testament.
- Vous devez léguer une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes.
- Vous devez léguer l'autre partie de vos biens en faveur de Médecins Sans Frontières, **en indiquant bien que MSF doit prendre la totalité des droits de succession à sa charge.**

Veillez à ce que MSF conserve un legs net substantiel après la délivrance des legs particuliers et la prise en charge de tous les droits de succession. Votre notaire ou nos juristes pourront vous aider à effectuer les calculs.

En Flandre, le legs en duo ne produit plus aucun avantage fiscal aux parents éloignés depuis le 1^{er} juillet 2021. Il s'agit d'un récent décret du Parlement flamand qui, en compensation, supprime les droits de succession sur les legs faits aux bonnes œuvres. Dès lors, si vous êtes domicilié(e) en Flandre et que vous souhaitez soutenir MSF via un legs, nous vous conseillons de procéder à un legs direct plutôt qu'à un legs en duo.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet www.msf.be/legs, ou prenez contact en toute confidentialité avec nos juristes.

Voici un exemple bien concret

Michel, de Namur (en Région wallonne), est veuf et a 65 ans. Il n'a pas d'héritiers réservataires. Il lègue par testament 250 000 € à son ami Léon.

Sans legs en duo

Michel lègue 250 000 € à Léon uniquement. À sa mort, l'héritage sera réparti comme suit :

Bénéficiaire	Léon	MSF	Région Wallonne
Legs brut	250 000	0	
Droits à payer	-178 125	0	
Solde net du legs	71 875	0	

Avec la formule de legs en duo

Michel lègue 125 000 € à Léon et 125 000 € à MSF (qui paiera la totalité des droits de succession) :

Bénéficiaire	Léon	MSF	Région Wallonne
Legs brut	125 000	125 000	
Droits à payer sur la part de Léon	0	-78 125	78 125
Droits à payer sur la part de MSF	0	-8 750	8 750
Solde net du legs*	125 000	38 125	86 875

Dans cet exemple, grâce à la formule du legs en duo, Léon héritera de **53 125 € de plus** et Michel fera bénéficier **MSF de 38 125 €**.

**En Région de Bruxelles-Capitale, les taux étant différents qu'en Région wallonne, le legs net reviendrait à 125 000 € pour Léon et à 50 000 € en faveur de MSF.*

PS : L'exemple chiffré ci-dessus utilise des montants absolus, mais vous pouvez parfaitement répartir vos avoirs sur base de pourcentage.

Exemple : 50 % pour votre ami/neveu/nièce et 50 % pour MSF avec charge de supporter tous les droits de succession.

Vous pouvez consulter la législation et les tarifs les plus récents sur www.notaire.be.



Une agente de santé de MSF tient Zahraa dans ses bras lors d'un suivi post-traitement au centre de santé Al-Mahdi à Bagdad, en Irak.

Taux des droits de succession en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale

Région wallonne

Taux en ligne directe, entre époux et entre cohabitants légaux

Montant de la succession	Tarif
0 à 12 500,00 €	3 %
12 500,01 à 25 000,00 €	4 %
25 000,01 à 50 000,00 €	5 %
50 000,01 à 100 000,00 €	7 %
100 000,01 à 150 000,00 €	10 %
150 000,01 à 200 000,00 €	14 %
200 000,01 à 250 000,00 €	18 %
250 000,01 à 500 000,00 €	24 %
Au-delà de 500 000,00 €	30 %

Il existe un tarif réduit applicable au logement familial en ligne directe.



Le Dr Biaksoubo Keblouabé examine Nasrin, 11 ans, diagnostiquée avec le paludisme, dans l'une de nos cliniques au Tchad. Elle est venue avec sa mère, Awadia I., 30 ans. La promotrice de santé Safa A., 23 ans, veille à ce que la mère et la fille se sentent à l'aise et comprennent toutes les explications du Dr Biaksoubo.

Taux entre frères et sœurs, oncles/tantes et neveux/nièces, et toutes les autres personnes

Montant de la succession	Tarif		
	Frères et sœurs	Oncles/tantes et neveux/nièces	Toutes les autres personnes
0 à 12 500,00 €	20 %	25 %	30 %
12 500,01 à 25 000,00 €	25 %	30 %	35 %
25 000,01 à 75 000,00 €	35 %	40 %	60 %
75 000,01 à 175 000,00 €	50 %	55 %	80 %
Au-delà de € 175 000 €	65 %	70 %	80 %

Région de Bruxelles-Capitale

Taux en ligne directe, entre époux et cohabitants légaux¹

Montant de la succession	Tarif
0 à 50 000 €	3 %
50 000,01 à 100 000 €	8 %
100 000,01 à 175 000 €	9 %
175 000,01 à 250 000 €	18 %
250 000,01 à 500 000 €	24 %
Au-delà de € 500 000 €	30 %

Les époux et les cohabitants légaux ne paient pas de droits de succession sur leur part de la résidence familiale.

Taux entre frères et sœurs¹

Montant de la succession	Tarif
0 à 12 500 €	20 %
12 500,01 à 25 000 €	25 %
25 000,01 à 50 000 €	30 %
50 000,01 à 100 000 €	40 %
100 000,01 à 175 000 €	55 %
175 000,01 à 250 000 €	60 %
Au-delà de € 250 000 €	65 %

Taux entre oncles/tantes et neveux/nièces²

Montant de la succession	Tarif
0 à 50 000 €	35 %
50 000,01 à 100 000 €	50 %
100 000,01 à 175 000 €	60 %
Au-delà de € 175 000 €	70 %

Taux entre toutes les autres personnes²

Montant de la succession	Tarif
0 à 50 000 €	40 %
50 000,01 à 75 000 €	55 %
75 000,01 à 175 000 €	65 %
Au-delà de € 175 000 €	80 %

- 1 Le tarif s'applique à la part héréditaire nette dont chaque héritier hérite séparément.
- 2 Le tarif des droits de succession applicable est calculé sur la somme des parts nettes recueillies par cette catégorie d'héritiers. Chaque héritier de cette catégorie paie la partie des droits correspondants à la part nette qu'il recueille dans la succession.

La petite Fatima, dans les bras de sa mère Kaltuma, regarde Umkhaltum, agente en santé mentale à l'hôpital universitaire d'El Geneina, lors d'une séance de psychostimulation. Fatima a été admise quelques jours plus tôt pour malnutrition aiguë sévère, accompagnée d'autres complications.





Questions fréquemment posées

Quand dois-je rédiger mon testament ?

Un testament vous aide à régler votre succession de manière personnalisée. Vous pouvez l'établir dès l'âge de 16 ans. Il n'y a donc pas d'« âge idéal ».

Je ne possède pas grand-chose. Un testament est-il utile dans mon cas ?

Oui. Qu'elle soit importante ou modeste, votre succession a toujours un impact. Il ne faut pas nécessairement être riche pour faire la différence.

Combien coûte un testament ?

- Un testament olographe est gratuit.
- La conservation et l'enregistrement par un notaire coûtent 25 euros, plus les frais de conservation.
- La rédaction d'un testament notarié (par un notaire) coûte généralement entre 250 et 750 euros (selon la complexité). N'hésitez pas à demander un devis aux notaires de votre région.

Dois-je informer Médecins Sans Frontières ?

Non, pas forcément. Si vous souhaitez toutefois nous en informer, nous vous remercierons comme il se doit.

Est-ce que Médecins Sans Frontières doit payer des droits de succession ?

En Flandre : 0 % pour les associations caritatives (depuis le 1^{er} juillet 2021).
À Bruxelles et en Wallonie : 7 %.

Pourrai-je modifier mon testament par la suite ?

Oui. Vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment, tant que vous êtes en pleine possession de vos facultés. Au moment du décès, seule la version la plus récente de votre testament sera prise en compte.

Qu'advient-il de mon animal de compagnie ? Ou de l'entretien de ma tombe ?

Ce sont des préoccupations légitimes, que vous pouvez inclure dans votre testament et évoquer avec nous. Nous sommes à votre écoute.

Comment gérer votre héritage numérique ?

En plus de votre testament, vous pouvez organiser la gestion de vos données personnelles en ligne. Vous pouvez désigner à l'avance une personne de confiance qui, après votre décès, aura accès en toute sécurité à vos photos numériques, e-mails, documents importants, codes d'accès ou coordonnées

Cargaison pour Haïti à l'aéroport de Bruxelles.

Cent tonnes de matériel ont été chargées dans deux avions cargos à destination d'Haïti. La cargaison comprend notamment du matériel pour installer **des structures médicales d'urgence et des bureaux opérationnels avec des tentes,**

du matériel pour mettre en place des points d'eau potable d'urgence pour 30 000 personnes, ainsi que des fournitures médicales pour soigner 30 000 patients, incluant du matériel de stabilisation, de premiers secours, de vaccination et de prélèvements sanguins.



bancaires que vous conservez sur votre ordinateur, tablette ou smartphone. Cela peut se faire notamment via Izimi, le coffre-fort numérique sécurisé du notariat belge.

Je vis en couple, mais je ne suis pas marié(e). Mon/ma conjoint(e) héritera-t-il/elle ?

Dans le cas des cohabitants légaux (enregistrés), le/la conjoint(e) hérite de l'usufruit du logement familial et du mobilier. Attention : votre cohabitant(e) légal(e) n'hériterait pas automatiquement du reste de votre patrimoine. Dans le cas de cohabitants de fait, les conjoints n'héritent pas automatiquement l'un de l'autre. Vous pouvez toutefois modifier cette disposition dans votre testament.

Puis-je léguer une maison ou un terrain à Médecins Sans Frontières ?

Oui. En général, le bien sera vendu et le produit de la vente affecté à nos activités.

Dans certaines circonstances, Médecins Sans Frontières accepte également des biens immobiliers dont elle obtient la nue-propriété, tandis qu'une tierce personne en détient l'usufruit à vie. L'usufruit est le droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus (loyers) (« fruits »).

Que se passera-t-il après mon décès (concrètement) ?

Lorsque votre notaire aura été informé de votre décès par un proche, membre de la famille, voisin ou ami, il ouvrira votre testament, en vérifiera le contenu et exécutera vos volontés (par exemple, gestion ou vente des biens et règlement avec les héritiers). Nos juristes travaillent en toute discrétion et en toute confiance avec le notaire, afin que vos volontés soient exécutées avec soin.

Et maintenant ?

Il n'est jamais trop tôt pour réfléchir à votre testament. Cette démarche vous tranquillisera, car tout est bien organisé selon vos volontés et vos dispositions peuvent toujours être révoquées.

Ne remettez pas cette réflexion à plus tard.

Contactez nos juristes gratuitement et sans engagement

E-mail legs@msf.be



Valérie Goffin

0479 73 19 55

du lundi au
vendredi



Cathy Masset

0474 85 13 43

mardi,
mercredi après-midi
et jeudi

“ **Mon mari et moi sommes très sensibles au sort des personnes vivant dans des camps de réfugiés et des femmes qui accouchent dans des conditions difficiles, dans les régions où les soins de santé font défaut. Mais l'empathie n'a de sens que si elle s'accompagne d'actions concrètes. C'est pourquoi nous avons choisi d'inclure Médecins Sans Frontières dans notre testament. C'est notre façon d'offrir un antidote à la souffrance dans le monde.**

Johan et Marie-Anne



Médecins Sans Frontières

Service des legs
Rue de l'Arbre Bénit 46
1050 Bruxelles
www.msf.be/legs

Numéro du compte bancaire

BE73 0000 0000 6060